REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE BONNEVILLE

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-200081446-20261104-DEL2026107-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-107

L'an deux mille vingt six
Le quatre novembre
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 28 octobre 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Laëtitia BRUNET, M. Thierry DEBORNES, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, Mme Anabelle GOISQUE, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Karen TAPPAZ, M. Francis MARCHAL, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : Mme Carole ARVIS COMBIER (Pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), M. Jérôme LAMBERSEND (Pouvoir à M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (Pouvoir à M. Jérémy BESNEAU), M. Guillaume LE CAR (Pouvoir à Mme Laëtitia BRUNET), Mme Odile VIX (Pouvoir à Mme Karen TAPPAZ, M. Alexis VIDONNE (Pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER.

Objet : FINANCES - Demande de subvention au titre de la DETR – Remplacement du système de chauffage et installation de pompes à chaleur à l'école Tom Morel.

M. le Maire expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les dispositions relatives à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
Considérant que l'école Tom Morel est actuellement équipée d'une chaudière à gaz ancienne, vétuste et défaillante, qui ne permet plus d'assurer des conditions de confort thermique satisfaisantes au sein de l'établissement ;
Considérant que les élèves et les personnels de l'école rencontrent des difficultés liées aux températures excessives en période de fortes chaleurs et à un chauffage insuffisant durant l'hiver ;
Considérant que l'évolution des conditions climatiques, marquée notamment par des épisodes de chaleur de plus en plus précoces au printemps et intenses en été, rend nécessaire la mise en place d'un système permettant d'assurer à la fois le chauffage en période froide et le rafraîchissement des locaux en période chaude ;
Considérant que l'installation de pompes à chaleur constitue une solution adaptée pour améliorer le confort thermique de l'établissement, garantir de meilleures conditions d'accueil et de travail aux élèves et aux personnels, et contribuer à la maîtrise des consommations énergétiques de la commune ;
Considérant qu'il convient, dans ce contexte, de procéder à l'acquisition et à l'installation de pompes à chaleur à l'école Tom Morel ;
Considérant que le coût prévisionnel de cette opération s'élève à **56 242,27 € TTC, soit 46 868,56 € HT** ;

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-200081446-20261104-DEL2026107-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-107

Considérant que la commune souhaite solliciter une aide financière de l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) afin de contribuer au financement de cette opération ;

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le projet d'acquisition et d'installation de pompes à chaleur à l'école Tom Morel, en remplacement du système de chauffage actuel devenu vétuste et défaillant ;
- **D'APPROUVER** le coût prévisionnel de l'opération, arrêté à la somme de 46 868,56 € HT, soit 56 242,27 € TTC ;
- **DE SOLLICITER** auprès de l'État une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), au taux le plus élevé possible, pour contribuer au financement de cette opération ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant, sous réserve de l'attribution des aides sollicitées :
  - Coût total de l'opération : 46 868,56 € HT ;
  - Subvention DETR sollicitée : 40% soit 18 747,42 €

Délibération votée à l'unanimité.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

Mairie de Glières-Val-de-Borne (Haute-Savoie)

La secrétaire de séance,
Hélène PLOUVIER